

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2021-009

« REGLEMENT DE LA VOIRIE
COMMUNALE »

CREATION D'UNE COMMISSION
AD HOC

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 13 janvier
2021 et affichée le 13 janvier 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 27 JAN 2021.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M.
Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-
Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain
Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois,
Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie
Auber.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
(par M. Jean-Max Nages), Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
(par Mme Aurélie Testan), Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe (par Mme Honorine Lavielle), Mme Bibi-Fatima
Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Alain Iafar
(par Mme Sophie Tsiavia), Mme Paméla Trécasse (par M.
Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h28.

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18h42.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Patrice Casimir, M. Sergio
Erapa.

.....
.....

Affaire n°2020-009

« REGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE »

CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de la voirie routière et notamment des articles L. 141-11 et R. 141-14,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales », « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique éducative scolaire et Associative » du 7 janvier 2021,

Vu le rapport présenté en séance du 19 janvier 2021 relatif à la création d'une commission ad hoc comme indiqué dans le règlement de la voirie communale,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver dans le cadre de l'élaboration du règlement de la voirie communale la constitution de la Commission ad hoc ;

Article 2 : d'approuver la composition de cette Commission, telle que définie ci-après :

- Le Maire, Président
- 2 membres du Conseil municipal
- 1 représentant d'EDF
- 1 représentant d'ORANGE
- 1 représentant de FREE
- 1 représentant de ZEOP
- 1 représentant de RUNEO
- 1 représentant de SFR
- 1 représentant du TCO
- 1 représentant de la Région
- 1 représentant du Département

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU